

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de Euros pour aider à la restauration de l'Ancien four à pain et de La Fontaine et son arche et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Vos coordonnées :

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « *Fondation du patrimoine – Four à pain et Fontaine de Gilette* ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

Pensez au don en ligne ! Retrouvez ce projet sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/59915

ou flashez le QR code ci-contre

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*. Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu OU **sur la fortune immobilière** OU **sur les sociétés**

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de **66%** du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- OU de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de **75%** du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). **Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.**

Pour les entreprises, réduction d'impôt de **60%** du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du patrimoine Alpes Maritimes CCI 20 boulevard Carabacel - CS 11259 - 06005 NICE CEDEX 1

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation régionale PACA – Antenne de Nice (tél : 04 93 13 73 47) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

FONDATION



DU PATRIMOINE



BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de Euros pour aider à la restauration de l'Ancien four à pain et de La Fontaine et son arche et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Vos coordonnées :

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « *Fondation du patrimoine – Four à pain et Fontaine de Gilette* ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

Pensez au don en ligne ! Retrouvez ce projet sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/59915

ou flashez le QR code ci-contre

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*. Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu OU **sur la fortune immobilière** OU **sur les sociétés**

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de **66%** du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- OU de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de **75%** du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). **Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.**

Pour les entreprises, réduction d'impôt de **60%** du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du patrimoine Alpes Maritimes CCI 20 boulevard Carabacel - CS 11259 - 06005 NICE CEDEX 1

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation régionale PACA – Antenne de Nice (tél : 04 93 13 73 47) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

FONDATION



DU PATRIMOINE



LA FONDATION DU PATRIMOINE

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments et participe activement au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, elle offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des Comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.)

Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projets Patrimoine rural non protégé lancé en partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner tous ceux qui œuvrent pour la restauration, la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine du quotidien. Il a reçu le label 2018 Année européenne du Patrimoine décerné par l'Union européenne et le ministère de la culture.

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

2018 ANNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE CULTUREL #EuropeForCulture



MINISTÈRE DE LA CULTURE

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments et participe activement au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, elle offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des Comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.)

Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projets Patrimoine rural non protégé lancé en partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner tous ceux qui œuvrent pour la restauration, la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine du quotidien. Il a reçu le label 2018 Année européenne du Patrimoine décerné par l'Union européenne et le ministère de la culture.

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

2018 ANNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE CULTUREL #EuropeForCulture



MINISTÈRE DE LA CULTURE

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par courrier

Envoyez le bon de souscription accompagné de votre règlement par chèque à l'adresse suivante :

Fondation du Patrimoine Alpes Maritimes
CCI 20 boulevard Carabacel - CS 11259 -
06005 NICE CEDEX 1

Par internet

Plus simple et plus rapide !

Faites votre don en ligne en 1 clic sur notre site internet sécurisé :

<http://www.fondation-patrimoine.org/59915>

Ou flashez ce QR code

à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par courrier

Envoyez le bon de souscription accompagné de votre règlement par chèque à l'adresse suivante :

Fondation du Patrimoine Alpes Maritimes
CCI 20 boulevard Carabacel - CS 11259 -
06005 NICE CEDEX 1

Par internet

Plus simple et plus rapide !

Faites votre don en ligne en 1 clic sur notre site internet sécurisé :

<http://www.fondation-patrimoine.org/59915>

Ou flashez ce QR code

à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !

